



Compte-rendu de la réunion SG/Fédérations du 19 octobre 2020 sur l'évolution de la situation liée au COVID-19 (17h30 - 19h00)

Cette réunion présidée par la Secrétaire Générale Marie-Anne BARBAT-LAYANI et réalisée en audioconférence avec les fédérations ministérielles constituait le troisième point régulier sur l'évolution de la situation sanitaire depuis le 26 août dernier.

I/ Point sur la nouvelle situation sanitaire

La Secrétaire générale expose les éléments nouveaux : la mise en place du couvre feu dans certaines métropoles, avec en corollaire l'attestation obligatoire pour les personnes se déplaçant en dehors des horaires admis, et l'appel lancé par le gouvernement pour renforcer le télétravail dans les secteurs publics et privés.

Au sein du MEFR, pas de changement substantiel dans le travail, les gestes de précaution demeurent - et il convient d'en vérifier la bonne application-, si ce n'est une forte incitation à renforcer l'organisation du travail par la mise en place de 2 à 3 jours de télétravail par semaine dans les zones écarlates. Le message adressé à l'ensemble des agents précisera ces mesures .

S'agissant des masques « DIM » susceptibles de comporter un composant chimique nocif, la zéolite, la diffusion en est suspendue en l'attente des résultats des tests par l'ANSES. Bien que DIM ait donné la garantie qu'il n'y avait pas de danger, l'administration a préféré appliquer le principe de précaution.

II/ Échange avec les OS

L'intervention des fédérations UNSA-CGC a porté sur :

- **Le télétravail doit gagner en puissance : 2/3 jours par semaine car c'est un geste barrière efficace. Cela doit être valable pour toutes les zones géographiques même si celles-ci ne sont pas en zone d'alerte. Le pourcentage de télétravailleurs restent trop faible au MEFR.**
- **La possibilité de recourir aux horaires décalés doit également être revue à la hausse pour éviter des transports urbains surchargés et donc dangereux. La circulaire existe mais son application reste faible.**
- **Le principe de précaution pour les masques DIM est une bonne chose. Il faut aller plus loin et demander le rappel des masques DIM. Il faut communiquer rapidement sur ce sujet.**
- **La suspension du jour de carence doit être appliquée en urgence puis son abrogation par la suite.**
- **La vigilance est de mise pour le ménage car dans certains endroits le nettoyage reste en deçà du nécessaire.**

- **Pour les agents qui vont faire le test, nous demandons la mise en position administrative ASA.**

En réponse aux différentes interventions des fédérations la Secrétaire générale a apporté les éléments de réponse suivants :

➤ Sur le télétravail : on note une évolution très sensible, ainsi 1000 télétravailleurs de plus en une semaine. Le taux de 7,43 % au 9 octobre ramène à la situation de fin juillet. Mais il faut encore progresser, *ce qui semble tout à fait possible puisque* « le sujet semble avoir été pris à bras le corps » à la DGFIP (**enfin !**) et à la Douane.

La dotation en équipement va également augmenter afin de ne pas retomber en mode de travail dégradé. Ainsi à l'Administration Centrale, 1000 ordinateurs sont en cours de déploiement, et à la DGFIP une commande massive de 20.000 ordinateurs est en cours de livraison.

L'administration assure que début novembre, toutes les commandes passées seront honorées et que de ce fait le taux d'équipement des agents du MEFR aura doublé d'ici fin décembre.

La cartographie du télétravail par département, demandée à plusieurs reprises par certaines fédérations, va être établie. **Attention, l'enquête en cours n'a pas volonté à satisfaire les OS...que nenni ! mais bien de répondre à la même demande formulée...par les autorités, à savoir le Ministère de la Transformation et de la Fonction Publiques !i**

➤ Sur les masques : la demande de rappel a été entendue. Pour autant, aller récupérer les masques distribués relève d'une logistique très lourde. Il y aura donc suspension de distribution de masques DIM et organisation d'une distribution substitutive. Ainsi, les agents des services déconcentrés qui avaient reçus ces masques, recevront prochainement une nouvelle dotation de 6 masques d'une autre marque.

La distribution de masques transparents à l'usage des personnels malentendants est en cours de distribution. 300 ont été commandés par l'Administration Centrale, les Services déconcentrés ont également effectués de telles commandes.

En cas de possession conjointe, nous attirons votre attention sur la difficulté à distinguer, une fois retirés de leur sachet, les masques en tissu réutilisables de marques Corèle (distribués via le SG) et DIM (distribués notamment par la DGFIP), ceci en l'absence d'étiquette distinctive.

➤ Sur le nettoyage : il y a effectivement eu remontées de quelques points d'alerte qui ont été pris en charge par les services concernés. S'agissant des locaux occupés par des cas positifs, l'administration est très vigilante, il existe un protocole de nettoyage avec des consignes claires ...le seul problème c'est qu'il faut qu'elles soient bien appliquées en pratique...

➤ Sur les personnes vulnérables : suite à la décision du Conseil d'État, qui s'applique au Secteur Privé, mais qui aura très probablement un impact sur la Fonction Publique, l'Administration est dans l'attente d'une nouvelle fiche questions/réponses de la DGAFP sur ce point.

En effet, nous vous rappelons que, par une ordonnance du 15 octobre, le juge des référés du Conseil d'État a suspendu les dispositions du décret du 29 août dernier qui avaient restreint les critères de vulnérabilité au Covid-19 permettant aux salariés de bénéficier du chômage partiel. Alors que 11 pathologies étaient prises en compte depuis un décret du 5 mai, le décret du mois d'août avait limité à 4 la liste des pathologies éligibles à ce chômage partiel.

➤ Sur le jour de carence : c'est le Ministre de la Transformation et de la Fonction Publique qui est en première ligne sur cette question.

Dont acte...No comment de la part du MEFR !

➤ Sur la situation spécifique à la Douane : Oui, les cas avérés et les suspicions Covid sont effectivement en hausse, puisque passés de 50 à 77 en huit jours. Mais il n'y a pas véritablement de zones « clusters », la répartition par DI est éclatée, avec une augmentation en moyenne de 5 cas par DI. En outre, selon le médecin de prévention (MP), la contamination serait d'ordre privée et non liée au lieu de travail.

Pour rappel, dans le cas de la pandémie Covid-19, le terme cluster, aussi appelé « situation de cas groupés » ou « foyer épidémique », est employé par les autorités sanitaires lorsque l'on comptabilise au moins 3 cas confirmés ou probables sur une période de 7 jours, appartenant à une même communauté ou ayant participé au même rassemblement de personnes...

Donc, sauf erreur 5, c'est plus que 3, non ??? Heureusement, l'administration a précisé qu'il faut de la réactivité et que les responsables locaux, avec les MP, prennent le plus vite possible les décisions qui s'imposent, ça nous rassure !!

➤ Sur la restauration : la crise sanitaire a un impact important sur la fréquentation des cantines dont la situation financière est suivie de très près. Concernant les restaurants administratifs (dont ceux gérés par l'Agraf), l'administration assure qu'il n'y aura pas de fermeture de sites. La situation est différente pour ceux dont la gestion est externalisée, comme les restaurants inter-entreprises (RIE) dont certains ont fermés et d'autres ont vu leurs tarifs augmenter.

Le point sera revu lors des prochains GT CNAS.

➤ Sur la prise en charge des frais de mission : Les frais de repas (en cas de télétravail) et de frais de véhicules (pour désengorger transports en commun) sont des questions qui relèvent de l'interministérialité.

Traduction : en attente d'un positionnement de la DGAFP (comme pour les personnes vulnérables, mais cela risque de prendre quand même beaucoup plus de temps ...).

En l'absence de réponse à notre demande sur le placement en ASA des personnels allant effectuer un test Covid, nous avons réitéré notre demande...c'est un non ferme et définitif ! Les agents prennent sur leurs congés, ou à l'instar de Mme la Secrétaire générale « se lèvent plus tôt le matin pour s'y rendre » !

Lors de cette audio a été également abordé la déprogrammation du CTM du 22 octobre et son report au 4 novembre après-midi, pour cause d'indisponibilité du Ministre qui y assistera pour la partie budgétaire.

Devant les objections des fédérations devant le peu de considération du Ministre envers leurs propres obligations et disponibilités, la Secrétaire générale indique n'avoir été informée que le 16 octobre de l'indisponibilité du Ministre, information relayée de suite aux fédérations.

Elle pensait que la réunion du 04/11 après-midi suffisait pour traiter l'ensemble des points à l'ordre du jour, ceux budgétaires en présence du Ministre, puis ceux techniques ensuite (dont les LDG promotions et le protocole télétravail, excusez du peu !!).

S'ensuit ensuite une succession de revirements : maintien d'un CTM technique le 22/10 et du CTM budgétaire le 04/11. Puis suite à la déprogrammation, la date du 22/10 étant devenue compliquée pour certains, retour à la case départ : CTM le 04/11 et si tout n'est pas traité le 4/11, l'administration reprendra une autre date bilatéralement avec les fédérations (possibilité de la date de repli du 10/11).

Du coup les autres GT prévus le 04/11, GT CNAS et RT Diversité seront probablement reportés...

Bref, cette façon d'agir en dernière minute, sans concertation préalable, dénote quand même d'une dégradation persistante du dialogue social, dénoncée par l'ensemble des Fédérations !